

📌 photos non contractuelles

## LOCATION MATERIEL

**RMQ :** offre suivant la disponibilité des machines en stock ou à la location

### MICRO-MINI ET MIDI-PELLE JCB

#### Micro 8008

#### 8025

<u>Poids :</u>	950 kg	2685 kg
<u>Largeur de transport :</u>	700 - 900 mm	1550 mm
<u>Profondeur de fouille :</u>	1690 mm	2832 mm
<u>Hauteur :</u>		2470 mm
<u>Puissance :</u>	12,5 cv	26,8 cv
<b>Jour (8h):</b>	<b>150 €</b>	<b>160 €</b>
<b>Week-end (16h):</b>	<b>300 €</b>	<b>320 €</b>
<b>Semaine (40h):</b>	<b>600 €</b>	<b>650 €</b>
<b>Mois (160h):</b>	<b>2.200 €</b>	<b>2.500 €</b>



### TELESCOPIQUE JCB

<u>Type:</u>	<u>524-50</u>	<u>527-50</u>	<u>531-70</u>	<u>541-70</u>
<u>Poids :</u>	5500 kg	5650 kg	4400 kg	7475 kg
<u>Largeur hors tout :</u>	2 m	2 m	2,29 m	2,29 m
<u>Hauteur de levage :</u>	5,3 m	5,6 m	7 m	9,5 m
<u>Capacité maximum :</u>	2400 kg	2700 kg	3100 kg	4100 kg
<u>Portée latérale max :</u>	2,9 m	3,3 m	2,72 m	3,7 m
<b>Jour (8h):</b>	<b>160 €</b>	<b>160 €</b>	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>
<b>Week-end (16h):</b>	<b>320 €</b>	<b>320 €</b>	<b>360 €</b>	<b>360 €</b>
<b>Semaine (40h):</b>	<b>650 €</b>	<b>650 €</b>	<b>730 €</b>	<b>730 €</b>
<b>Mois (160h):</b>	<b>2.500 €</b>	<b>2.500 €</b>	<b>2.900 €</b>	<b>2.900 €</b>



### TRACTEUR

#### De 100 à 150 cv



<b>Jour (8h):</b>	<b>190 €</b>
<b>Weekend (16h):</b>	<b>380 €</b>
<b>Semaine (40h):</b>	<b>760 €</b>
<b>Mois (160h):</b>	<b>3.000 €</b>

### DIVERS

<u>Type:</u>					
	<del>17 Kva</del>				60 Kva
<b>Jour (8h):</b>	<b>150 €</b>	<b>75 €</b>	<b>75 €</b>	<b>60 €</b>	<b>45 €</b>
<b>Week-end (16h):</b>	<b>300 €</b>	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>	<b>120 €</b>	<b>80 €</b>
<b>Semaine (40h):</b>	<b>600 €</b>	<b>310 €</b>	<b>310 €</b>	<b>260 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Mois (160h):</b>	<b>2.200 €</b>	<b>1.100 €</b>	<b>1.100 €</b>	<b>950 €</b>	<b>750 €</b>
					<b>1200 €</b>
					<b>2, 50 €/h supp !</b>

SUITE A VERSO - TOURNER CETTE PAGE

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## Article 1 – GENERALITES

Nos locations sont exclusivement soumises aux conditions ci-après. Les conditions du client ne sont opposables que si nous les avons préalablement acceptés de façon formelle et écrite.

Les dimensions, poids, débits et autres caractéristiques techniques, de même que les dessins figurant sur notre prospectus, sont à considérer comme approximatifs et non contractuels. Le matériel loué est toujours celui disponible et en stock en lieu et

## Article 2 – PRIX

Tous les prix indiqués sont en EURO et hors T.V.A. 21%

Nos tarifs sont donnés sans engagement, à titre indicatif, ils peuvent être soumis à révision. Toutefois, les prix en vigueur au jour de la location sont d'application. Le client renonce à invoquer une variation de prix pour annuler la commande. Néanmoins, en cas de hausse de prix de plus de 10% par rapport au prix convenu, le client peut, sans frais, annuler la commande

Les bons de location signés sont censés être acceptés, sauf réserve ou refus formulé par écrit dans les 30 jours.

## Article 3 – DE LA LOCATION

Les engins loués sont logiquement équipés d'un godet minimum. D'autres accessoires peuvent être disponible sur demande. Toutefois, pour des accessoires spécifiques tels que marteaux pics, un forfait supplémentaire vous sera demandé.

Le matériel est fourni avec le plein effectué. Il vous est prié de le rendre également avec le plein fait complètement. Le carburant à utiliser est généralement du mazout rouge extra.

## Article 4 – DE LA DUREE DE LA LOCATION

Les prix sont valables pour une utilisation de maximum 8 heures par jour, 40 heures/semaine et 170 heures par mois. Les heures supplémentaires seront portées en compte au prorata du montant dû.

## Article 5 – FRAIS DE TRANSPORT

Les marchandises peuvent être livrées au départ de nos magasins. Dans ce cas, Les frais de transport NE SONT PAS INCLUS dans le prix. Les prix, suivant les régions sont disponibles sur simple demande, en nos bureaux.

Dans le cas où le locataire effectue lui-même le déplacement de la machine, celle-ci voyage sous sa responsabilité. Dans le cas malheureux d'un accident ou autre incident endommageant le matériel loué, tous les frais seront pris à charge du locataire.

## Article 6 – PAIEMENT

Tous les paiements doivent être faits comptant à notre siège.

Le non-paiement à l'échéance convenue entraîne de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard de 1% par jour de retard à partir de la date de la location.

En outre et à défaut de paiement 15 jours après l'envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, une indemnité égale à 15% du solde restant dû avec un minimum de 65 euros est exigible.

Indépendamment de ce qui précède, nous nous réservons le droit, en cas de retard de paiement, d'interrompre la location, de résilier le contrat et de reprendre le matériel loué.

Le client ne peut invoquer un mauvais fonctionnement des marchandises pour suspendre le paiement.

## Article 7 – DE L'ENTRETIEN DU MATERIEL

Le carburant, les assurances (vol et bris de machine), les crevaisons, les dégâts éventuels dus à une mauvaise utilisation du matériel ou à un accident sont à charge, seul, du locataire.

L'entretien et les réparations éventuelles (sauf circonstances reprises ci-dessus) sont compris dans le prix de location pour une location journalière et la location pour le week-end. Dans les autres cas, le contrôle, les remise à niveau sont à effectuer journalièrement par le locataire.

Outre ces recommandation, le locataire s'engage à entretenir le matériel en bon père de famille et le tenir à disposition.

## Article 8 – RESERVE DE PROPRIETE

Par dérogation à l'article 1583 du code civil, le matériel reste l'entière propriété de la S.A. Keymolen Agri, même si celles-ci ont été rendues immeubles par incorporation ou par destination. Dès lors, le locateur s'interdit d'en disposer d'une quelconque manière.

## Article 9 – RECLAMATIONS

Toutes réclamations doivent nous être faites par écrit dans les 8 jours suivant la location.

## Article 10 – TRIBUNAUX COMPETENTS

En cas de différend, seuls les tribunaux de Nivelles sont compétents. Le droit belge est d'application.